

c) Asie-Pacifique

Les petits Etats insulaires de cette région ont une densité téléphonique très satisfaisante, malgré le problème épineux auquel ils sont confrontés, à savoir relier de petites îles ou de petits atolls peu peuplés et dispersés sur des zones étendues. La situation n'est pas aussi bonne dans les grands Etats de la région, mais le dynamisme des "dragons" d'Asie s'étend à toute la région et la plupart des PMA connaissent actuellement une croissance rapide de leur réseau. Le Bangladesh, le plus peuplé des PMA, installe près de 10 000 nouvelles lignes principales par an, mais sa densité téléphonique reste très faible en raison de sa population très importante. Outre le Bangladesh, les autres pays ayant une densité téléphonique inférieure à 1 sont le Cambodge, le Lao, Myanmar, le Népal et l'Afghanistan, ce dernier pays ayant beaucoup souffert de la guerre civile, comme le Cambodge.

Le processus de libéralisation engagé dans la Région a été unique en son genre, puisque le nombre de partenariats stratégiques a été inférieur à celui des nouveaux opérateurs nationaux et que les pouvoirs publics ont renforcé leur présence dans le secteur. Au cours des prochaines années, plusieurs pays de cette Région demanderont à être radiés de la liste des PMA.

d) Amériques

Le seul PMA de cette Région, Haïti, sort d'une guerre civile et a été soumis à un embargo des Nations Unies. Les divers projets de renforcement des capacités et de développement du réseau en cours d'exécution devraient mettre fin à des années de stagnation et permettre une croissance rapide de la densité téléphonique, ouvrant ainsi la voie à l'expansion et à la modernisation du réseau.

3.3 Problèmes subsistants dans le secteur

a) Généralités

Quatre ans après l'identification des graves insuffisances qui entravent le développement des télécommunications dans les PMA et l'approbation d'un programme visant à y remédier en priorité, plusieurs problèmes n'ont toujours pas été réglés. Le programme en faveur des PMA n'a jamais eu pour ambition de résoudre les problèmes du jour au lendemain, et, maintenant que ces problèmes ont été cernés, il faut poursuivre l'action concertée déjà menée afin d'améliorer encore la situation.

b) Développement des télécommunications rurales

Le moyen le plus sûr de favoriser le développement des télécommunications rurales est d'atteindre l'objectif défini dans "Le Chaînon manquant", à savoir permettre à tous les hommes, au début du XXe siècle "d'accéder facilement" à un poste téléphonique et aux autres services que peuvent assurer les télécommunications. Une densité de 1 ligne principale pour 10 000 habitants constituerait aussi un objectif acceptable pour les zones rurales. La plupart des habitants des PMA vivent dans des zones rurales où des villages isolés se trouvent parfois à plusieurs centaines de kilomètres de la ville ou du téléphone les plus proches. Les habitants des PMA du Pacifique vivent sur des îles ou atolls dispersés sur de grandes distances.

L'importance des télécommunications rurales devrait être appréciée à sa juste valeur. Des services de télécommunication rurale pourraient être fournis sur une base communautaire, ce qui permettrait d'attirer de petites entreprises, d'artisanat et de transformation de produits d'origine animale par exemple. Ces services de télécommunication rurale pourraient aussi contribuer à des programmes d'enseignement et de santé (téléenseignement et télé médecine). Ces applications, associées à un marketing commercial de produits ruraux, pourraient grandement contribuer à l'amélioration du

niveau de vie et du bien-être des populations rurales. Elles permettraient également de créer de nouveaux emplois et, partant, d'atténuer la pauvreté dans ces zones. De tels services endigueraient l'exode rural et, par conséquent, réduiraient la détérioration du milieu urbain dans les villes connaissant une expansion rapide.

c) Gestion

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme pour la période 1994-1998, la mauvaise gestion a été l'un des principaux facteurs à l'origine des problèmes que connaît le secteur. La gestion de toutes les ressources, qu'il s'agisse de ressources humaines, de crédits ou de réseaux, est source de maintes préoccupations. Chose plus alarmante encore, l'absence de contrôle des crédits et des ressources publics tend à se généraliser.

On pensait que pour résoudre les problèmes de gestion auxquels ils étaient confrontés, les PMA devaient procéder à un changement politique en restructurant leurs entités chargées des télécommunications de manière à leur accorder une plus grande autonomie, en séparant clairement les fonctions de gestion, de réglementation et de prise de décisions. Ces mesures visaient à mettre fin à l'absence de contrôle financier, dans la mesure où les nouveaux actionnaires auraient exigé et obtenu davantage de transparence financière et, par conséquent, une productivité et une efficacité accrues.

Le processus de formation de bons gestionnaires doit se poursuivre, tant dans les nouvelles entreprises privées qu'au sein des autorités chargées de la réglementation des télécommunications qui pourraient être créées.

Il est proposé d'étudier le problème de la gestion au titre du développement et de la gestion des ressources humaines dans le cadre du programme pour la période 1999-2003.

d) Planification

La planification des télécommunications est une activité importante pour garantir la durabilité de la croissance du réseau et faire en sorte qu'elle contribue de manière régulière au développement socio-économique et culturel. Une bonne planification passe par un dimensionnement approprié du réseau et par la mise en oeuvre, en temps voulu, de nouvelles technologies et se traduit par une amélioration de l'efficacité.

Dans les PMA, la planification à long terme est généralement dirigée par un ingénieur principal et assurée par des techniciens, l'objectif étant d'établir des plans pour le réseau de télécommunication et de pourvoir aux besoins en dépenses d'appui et en ressources humaines pendant une période donnée. Ces plans techniques sont ensuite présentés aux cadres supérieurs des institutions qui, à leur tour, les présentent aux pouvoirs publics pour approbation. La contribution des autres services de l'organisation (finances, personnel ou marketing par exemple) au processus de planification est négligeable. On n'accorde pas suffisamment d'importance à l'analyse économique, au développement des ressources humaines ou aux besoins en matière de service. Des techniques de prévision du trafic désuètes sont encore utilisées dans certains pays, de sorte que l'on sous-estime fortement les flux de trafic interurbains et d'affluents.

Compte tenu des efforts déployés par les PMA en vue d'améliorer la planification et des contributions fournies par le BDT dans le cadre des activités PLANITU, ainsi que du Guide pour l'élaboration de plans à orientation commerciale (plans directeurs), il est recommandé que la planification ne soit plus considérée comme un domaine prioritaire à part entière et soit examinée conjointement avec la gestion au titre du DRH/GRH.

e) Développement et gestion des ressources humaines

La DRH/GRH joue un rôle primordial pour toute entité, compte tenu notamment des profondes mutations techniques qui s'opèrent actuellement et qui nécessitent un recyclage fréquent du personnel. Les PMA n'ont ménagé aucun effort dans le domaine de la formation de leur personnel à tous les niveaux. Grâce à l'assistance fournie par l'UIT depuis une vingtaine d'années, des établissements de formation proposant une large gamme de cours ont été créés aux niveaux national et régional. Ces établissements ne peuvent cependant couvrir toutes les disciplines, à l'exception de ceux qui sont très spécialisés, et certains pays ne peuvent tout simplement pas assurer l'ensemble de la formation ou du recyclage nécessaire.

Il est recommandé que la GRH/DRH demeure un domaine prioritaire au titre du nouveau programme spécial en faveur des PMA pour la période 1999-2003.

f) Restructuration du Secteur

Il s'agit d'un nouveau domaine sur lequel mettent l'accent les institutions issues des accords de Bretton Woods, qui préconisent la démocratisation, une bonne gestion des affaires publiques et la restructuration des secteurs économiques et sociaux. Certains pays procèdent actuellement à une restructuration plus ou moins importante de leur secteur des télécommunications, en vue de sa libéralisation et de sa privatisation. La généralisation de ce processus témoigne de la forte rentabilité du secteur.

Le BDT a fourni une assistance importante aux PMA et à d'autres pays dans les différents domaines complexes de la restructuration du secteur. Il devrait d'ailleurs continuer à offrir cette assistance prochainement. Même dans les pays où la privatisation a déjà été mise en oeuvre, les nouvelles entreprises et les organismes nationaux chargés de la réglementation auront besoin de l'aide du BDT pour faire face à certains problèmes ardues et pour renforcer leurs nouvelles entités.

Il est recommandé que la restructuration du secteur figure au nombre des nouveaux domaines prioritaires nécessitant une assistance du BDT en faveur des PMA.

g) Maintenance

On a constaté que l'insuffisance de la maintenance des équipements et installations de télécommunication constituait l'un des principaux problèmes auquel sont confrontés les PMA. Une maintenance de mauvaise qualité est coûteuse, en ce sens qu'elle entraîne un manque à gagner imputable au non-fonctionnement des équipements et aux interruptions de service. La médiocrité des services d'appui logistique (pièces détachées, outils, transports et équipements d'essai) et la pénurie de cadres qualifiés figurent au nombre des facteurs à l'origine de l'insuffisance de la maintenance.

Les équipements modernes sont certes dotés de fonctions qui réduisent les contraintes en matière de maintenance, mais il faut respecter certaines règles de base dans ce domaine, afin d'assurer le bon fonctionnement des équipements. Il existe également de nouvelles techniques informatisées de maintenance et de gestion du réseau qui permettent d'assurer au mieux ces fonctions et le fonctionnement des services. Ces systèmes, par exemple le CSMS et le RGT, ont fait l'objet de plusieurs séminaires organisés par le BDT au cours de la période 1994-1998.

Il faut conserver le thème de la maintenance, afin de poursuivre l'important travail entrepris ces dernières années en ce qui concerne l'amélioration des services de télécommunication, en particulier le recours à des systèmes de maintenance informatisés et la mise à jour des lignes directrices relatives à l'amélioration de la maintenance, sans oublier des indicateurs bien définis en matière de qualité de service.

Etant donné que la restructuration du secteur devrait se traduire par une amélioration de la maintenance et de la gestion du réseau, imputable en grande partie à la rigueur accrue des entités ayant fait l'objet d'une libéralisation, il est recommandé de ne plus considérer la maintenance comme un thème prioritaire à part entière pour la période 1999-2003 et d'étudier ce thème au titre de la DRH/GRH.

4 Nouveaux domaines prioritaires pour le prochain millénaire

4.1 Introduction

Les nouveaux domaines prioritaires suivants, à savoir:

- le développement des télécommunications rurales;
- la restructuration du secteur;
- la mise en oeuvre de nouvelles technologies;
- le développement et la gestion des ressources humaines,

ont été choisis par les PMA eux-mêmes au moyen d'un questionnaire qui leur a été envoyé en mai 1997. Les résultats de ce questionnaire sont brièvement présentés à l'Annexe 4. Les domaines prioritaires correspondent aux secteurs clés pour le développement des télécommunications dans les PMA, au sujet desquels le BDT et ses partenaires du développement doivent intensifier leurs activités au cours de la période 1999-2003. Si les questions en jeu sont dûment prises en compte par toutes les parties concernées, on pourra supprimer les principaux goulets d'étranglement en matière de développement et faire en sorte que les pays s'orientent vers une forte croissance de leurs réseaux. Il est proposé d'adopter un programme d'action général dans ce sens.

4.2 Objectifs et finalité

Objectifs

- a) procéder à une réforme du secteur des télécommunications afin d'introduire de nouvelles structures mieux à même d'accélérer le développement soutenu des télécommunications et dotées de réseaux modernes et bien gérés;
- b) accroître la pénétration des services de télécommunication de manière à garantir un accès universel à ces services.

Finalité

- a) satisfaire pleinement la demande de services de télécommunication dans les zones urbaines, ce qui signifie éliminer pratiquement, d'ici à 2005, toute liste d'attente et parvenir à une densité moyenne de 10 lignes principales (LP) pour 100 habitants dans ces zones;

- b) parvenir à une densité de 2 lignes principales (LP) pour 10 000 habitants dans les zones rurales. Même si ce chiffre n'équivaut pas encore à un accès aisé aux services de télécommunication, tel que le préconise le rapport intitulé "Le Chaînon manquant", il constitue néanmoins un progrès sensible dans cette direction.

4.3 Nouveaux domaines prioritaires proposés

- a) **Développement des télécommunications rurales.** Il s'agit de **faciliter l'accès** aux services de télécommunication dans les zones rurales où vit la majeure partie de la population des PMA. Il s'agit aussi d'encourager les entreprises rurales, d'améliorer l'enseignement, d'offrir toute une gamme de prestations sociales et de freiner l'exode rural. En définitive, il s'agit de favoriser **un accès universel** aux services de télécommunication.
- b) **Restructuration du secteur.** La priorité consiste à poursuivre le processus de restructuration du secteur pour promouvoir la libéralisation et la concurrence et, éventuellement, la privatisation. Toutes ces initiatives devraient se traduire par une accélération de la croissance du réseau et par une amélioration de la gestion du secteur dont les pays devraient pleinement tirer parti. Une assistance sera fournie aux nouveaux organismes chargés de la réglementation ainsi qu'aux nouvelles entreprises, sur la base du recouvrement des coûts dans ce deuxième cas.
- c) **Mise en oeuvre de nouvelles technologies.** L'objectif est de continuer à aider les PMA à opérer leurs choix techniques. Le recours à de nouvelles technologies exige beaucoup de discernement, afin d'éviter la mise au rebut prématurée d'anciens équipements et les problèmes inutiles d'interfonctionnement entre équipements anciens et nouveaux d'assistance portera essentiellement sur les domaines suivants:
- **GMPCS:** conformément à l'Avis N° 5 du 1er Forum mondial des politiques de télécommunication.
 - **Internet:** différents aspects d'un service potentiellement complexe.
 - **Accès hertzien:** faciliter l'accès à des services dans les zones non encore desservies par le réseau câblé local. L'assistance fournie consistera à comparer les avantages offerts par les techniques AMRT et AMDC et les études coûts-avantages comprendront la fixation de prix pour l'utilisation du spectre.
 - **Transmissions large bande sur les boucles à fil de cuivre existantes:** accroître la capacité des câbles en cuivre locaux actuels, afin de raccorder davantage d'abonnés au réseau.
 - **Radiodiffusion audionumérique et vidéonumérique:** conformément aux Questions 1/2 et 8/2.
 - **Planification:** conformément aux activités PLANITU et aux autres questions générales de planification.
 - **Gestion du spectre:** conformément aux résultats du questionnaire.
- d) **Développement et gestion des ressources humaines:** L'assistance dans ce domaine important ayant de vastes ramifications doit être fournie pratiquement en permanence, les ressources humaines constituant le bien le plus précieux d'une entité. Outre les activités classiques de DRH/GRH, l'assistance portera sur la formation et le recyclage du personnel, les techniques modernes de gestion et la gestion des réseaux de télécommunication, ainsi que la maintenance.

4.4 Stratégie de mise en oeuvre

L'assistance fournie par l'UIT aux PMA demeurera un moteur d'investissements soutenus dans le secteur des télécommunications émanant des pays et de leurs partenaires du développement. Ce programme aura pour objectif premier d'éliminer les goulets d'étranglement dans certains domaines jugés essentiels pour accélérer le développement des télécommunications.

4.5 Examen

Il convient d'examiner à mi-parcours le Programme d'action en faveur des PMA, afin de faire en sorte qu'il reste adapté aux besoins du moment.

5 Conclusions et recommandations

5.1 Conclusions

Des efforts considérables ont été déployés ces quatre dernières années en faveur du développement des télécommunications dans les PMA. Pour l'essentiel, ces efforts sont à mettre à l'actif des pays eux-mêmes et portent actuellement leurs fruits, puisque la plupart des PMA connaissent une amélioration de leur situation et une accélération de leur croissance. Il reste cependant encore beaucoup à faire pour étayer le travail accompli et pour porter la densité de lignes principales à un niveau acceptable.

Les décideurs des PMA apprécient désormais à sa juste valeur le rôle capital que jouent les télécommunications dans le développement socio-économique et accordent à ce secteur la priorité qu'il mérite. Cela étant, le niveau de l'investissement étranger dans le secteur, tant au niveau multilatéral que bilatéral, reste relativement faible et est même en baisse, ce qui est source de préoccupation. Les PMA ont besoin d'investissements accrus pour que leur situation s'améliore.

5.2 Recommandations

Tant que la communauté internationale continuera à reconnaître un statut à part aux PMA et à leur accorder une assistance spéciale, l'UIT devrait elle aussi continuer à appliquer un programme spécial en faveur de ce groupe de pays. Ce programme devrait néanmoins être axé sur les domaines de la plus haute importance pour le développement et la modernisation du réseau.

Les réformes visant à procéder à une libéralisation et à une privatisation doivent aller de pair avec un renforcement des organismes chargés de la réglementation et, en particulier, avec l'instauration d'un environnement réellement ouvert à la concurrence.

Les pouvoirs publics et les organismes chargés de la réglementation doivent continuer à accorder la priorité absolue au développement des télécommunications rurales, en mettant l'accent sur l'accès universel aux services de télécommunication, tout en s'efforçant d'endiguer l'exode rural en créant des emplois et en améliorant la qualité de vie dans les zones rurales.

Un budget spécial pour les mesures en faveur des PMA, dans la limite des crédits inscrits au budget du BDT, contribuerait beaucoup à améliorer la mise en oeuvre et la gestion d'un programme d'action en faveur des PMA.

ANNEXE 1

Critères de classification des PMA

1.1 Anciens critères

La première série de critères établis pour dresser une liste de pays considérés comme des PMA a été adoptée en 1971. Ces critères étaient les suivants:

- a) revenu par habitant et par an inférieur à 200 dollars. Ce chiffre a été périodiquement révisé et était fixé à 600 dollars en 1991;
- b) production industrielle représentant moins de 10 pour cent du produit national brut (PNB);
taux d'alphabétisation de la population adulte inférieur à 20 pour cent.

Un pays répondant à au moins deux de ces critères était alors considéré comme un PMA.

1.2 Nouveaux critères

De nouveaux critères de classification des PMA ont été définis en 1994:

- a) population inférieure à 75 millions;
- b) PIB par habitant inférieur à 700 dollars (moyenne 1990-92);
- c) indice d'augmentation de la qualité de vie matérielle (APQLI) inférieur à 47; indice de diversification économique (EDI) inférieur à 26.

Ces critères ont été élaborés de la façon suivante:

- a) **Population.** Il a été décidé de tenir dûment compte, à partir de 1991, et de ne pas inclure dans la liste des PMA les pays de plus de 75 millions d'habitants. Ces vingt dernières années, le fait que la classification des PMA ne concernait que les pays faiblement peuplés était resté implicite.
- b) **Le PIB par habitant.** Le niveau relatif de pauvreté peut se mesurer en fonction du revenu par habitant.
- c) **L'APQLI.** L'indice d'augmentation de la qualité de vie matérielle (APQLI) comprend quatre éléments: l'espérance de vie à la naissance, l'apport en calories par habitant, le taux de scolarisation primaire et secondaire et le taux d'alphabétisation de la population adulte.
- d) **L'EDI.** L'indice de diversification économique (EDI) comprend la part des industries de transformation dans le PIB, la part de l'emploi dans l'industrie, la consommation d'électricité par habitant et le taux de concentration des exportations.

2 Règle d'inclusion

Un pays pourra être inclus sur la liste s'il répond aux quatre critères officiels, c'est-à-dire: la population, le revenu par habitant, l'APQLI et l'EDI, sous réserve de l'appréciation des Nations Unies sur l'indice de richesses naturelles (terres agricoles par habitant, pourcentage du total des exportations représenté par les exportations de ressources minérales, niveau moyen et régime des précipitations), le pourcentage du total des exportations représenté par les exportations de pétrole, et le pourcentage du PNB représenté par l'aide officielle au développement. Un pays pourra aussi être inclus sur la liste s'il répond aux critères de population et de revenu par habitant, ainsi qu'aux critères d'APQLI ou d'EDI, et s'il s'agit d'un petit pays sans littoral, peuplé d'un million d'habitants au plus, et

soumis à des conditions climatiques défavorables telles que sécheresses, inondations et cyclones. Le pays sera considéré comme PMA, sous réserve de l'appréciation des Nations Unies à d'autres égards. La règle d'inclusion est judicieusement appliquée et un pays peut figurer sur la liste même s'il ne satisfait pas aux quatre critères clés, à condition d'être très handicapé par trois d'entre eux. C'est le cas du Bangladesh, qui fait partie des PMA, bien que sa population dépasse les 75 millions.

3 Règle du reclassement

N'est plus considéré comme PMA tout pays qui a dépassé le plafond du revenu par habitant, appliqué comme critère de base à la date où le réexamen de ce pays a lieu, et le plafond de l'APQLI ou de l'EDI, au cours des trois dernières années. Les marges de tolérance au-dessus du plafond sont fixées à 100 dollars pour le revenu par habitant, à 5 points pour l'APQLI et à 3 points pour l'EDI. Un pays peut aussi être exclu de la liste alors que son PIB par habitant est toujours inférieur au plafond, s'il dépasse les valeurs limites des points indiqués ci-dessus, à la fois pour l'APQLI et pour l'EDI. Sur la base de la règle qui précède, le Botswana, dont le PIB par habitant est de 2 795 dollars, l'APQLI de 55 et l'EDI de 19, a été exclu de la liste en décembre 1994.

4 Révision de 1994

La liste des PMA sera désormais révisée tous les trois ans, la dernière révision ayant eu lieu en décembre 1994. Les Nations Unies passeront automatiquement en revue le cas de tous les pays à faible revenu, c'est-à-dire ceux dont le revenu est inférieur au critère établi au moment de la révision. Les pays n'auront donc normalement pas besoin de demander leur inclusion sur la liste.

Lors de la révision de 1994, le Botswana a été supprimé de la liste, comme prévu, et deux nouveaux pays y ont été ajoutés: l'Angola et l'Erythrée. Le nombre de PMA a donc augmenté d'un pays et s'élève actuellement à 48, dont 30 pays d'Afrique, 13 d'Asie et du Pacifique, 4 des Etats arabes et 1 des Amériques. A l'origine, en 1971, le nombre total des PMA était de 25. Ce nombre a donc pratiquement doublé en 20 ans.

L'évolution de la liste dépendra probablement maintenant de trois facteurs: la création de nouvelles nations, le taux de croissance des pays qui font actuellement partie de la liste d'un point de vue économique et social, et les changements apportés à la liste des critères. Il est difficile de prévoir avec certitude l'évolution de ces facteurs. En extrapolant simplement les tendances observées jusqu'à présent, on peut néanmoins s'attendre à voir environ un nouveau pays par an s'ajouter à la liste.

5 Révision de 1997

Dans le cadre de la révision de 1997, les seuils limites ont été les suivants: PIB par habitant supérieur à 865 dollars EU; APQLI supérieur à 52 ou EDI supérieur à 29. Etant donné que le Vanuatu a satisfait à ces critères en 1994 et qu'il dépasse largement le seuil fixé pour le PIB et l'APQLI, il avait été recommandé de le reclasser immédiatement en 1997, mais à la demande du gouvernement de ce pays, celui-ci restera sur la liste jusqu'en 2000. Il est recommandé de reclasser

le Cap-Vert, les Maldives et le Samoa lors de la prochaine révision, c'est-à-dire en 2000, à condition que ces pays continuent de satisfaire aux critères pertinents d'ici là. Il semble que Myanmar satisfasse aux critères de reclassement, mais le CDP, estimant que les données relatives au PIB ne rendaient pas bien compte de la situation économique de ce pays, a en conséquence recommandé que Myanmar demeure sur la liste en vue d'une nouvelle révision en 2000.

Le Cameroun a satisfait en partie aux critères d'inclusion dans la liste de PMA, mais, pour les raisons indiquées dans le rapport du CDP, il a été décidé de ne pas recommander son inclusion dans la liste à l'Assemblée générale des Nations Unies.

6 Indicateurs socio-économiques et indicateurs des télécommunications

- a) Situation démographique et socio-économique des pays les moins avancés.** Les PMA comptent environ 595 millions d'habitants, soit un peu plus du dixième de la population mondiale, mais leur espérance de vie n'est que légèrement supérieure à 50 ans. Ce chiffre est à comparer avec la moyenne de tous les pays en développement, qui est d'environ 60 ans. Les statistiques concernant la mortalité infantile (nombre de décès pour 1 000 naissances d'enfants viables) sont malheureusement très élevées, avec une moyenne de 108 pour les PMA contre 86 pour l'ensemble des pays en développement. Quelque 22 pour cent des habitants des PMA vivent dans des zones urbaines, ce qui est moins que dans d'autres pays en développement. La population des PMA augmente d'environ 2,7 pour cent par an, ce qui est un peu plus rapide que dans la moyenne des pays en développement.
- b) Situation macro-économique des PMA.** En valeur cumulée, ils ont un produit intérieur brut de 226 milliards de dollars, soit 0,7 pour cent du total mondial. La faiblesse de ce pourcentage est confirmée par le PIB moyen par habitant de ce groupe de pays, qui s'élève à 414 dollars par an, soit un peu plus de 7 pour cent de la moyenne mondiale, qui est de 3 980 dollars par an. Au début des années 90, le niveau de croissance du PIB était très décevant, puisqu'il atteignait à peine 1,2 pour cent en moyenne, et qu'au moins neuf des PMA ont vu leur PIB diminuer au cours de cette période, en valeur absolue aussi bien qu'en termes réels. Pour la plupart de ces pays, le taux de croissance du PIB est même inférieur à la croissance de la population. La baisse des prix de leurs exportations de biens et services (en termes réels) fait que la situation économique de la plupart des PMA est aujourd'hui pire qu'elle ne l'était il y a 30 ans.
- c) Niveau de dépendance économique de ces pays.** L'un des indicateurs clés à cet égard est le niveau de la dette, qui atteint 75 pour cent du PIB pour l'ensemble des PMA. Quelque huit pays, tous situés en Afrique subsaharienne, ont des dettes deux fois plus élevées que leur PIB national. Le coût du service de ces dettes, sans même parler de leur remboursement, est souvent supérieur aux recettes provenant à la fois de l'impôt et des exportations. Les investisseurs étrangers hésitent donc, de façon générale, à réinvestir dans ces pays. En 1992, le niveau des investissements étrangers nets était de 245 millions de dollars, soit un peu plus de 1 pour cent du PIB. Dans certains pays, la tendance est au désinvestissement, avec une sortie nette des capitaux étrangers. Il existe heureusement quelques exceptions à cette règle, notamment dans des pays qui ont un taux élevé d'investissements dans le tourisme (comme la Gambie ou les îles Salomon) ou ceux qui entretiennent encore d'étroites relations avec les anciennes puissances coloniales (comme le Vanuatu ou la Guinée).

L'une des raisons pour lesquelles les PMA ne parviennent pas à attirer beaucoup d'investissements directs étrangers est leur taux d'inflation médiocre. Aucun des pays pour lesquels on dispose de données, n'a réussi, depuis 1987, à maintenir une inflation annuelle à un chiffre, et dans huit PMA, le niveau de l'inflation a dépassé 100 pour cent par an.

Sigles

PNB: Produit national brut

PIB: Produit intérieur brut

APQLI: Indice d'augmentation de la qualité de vie matérielle

EDI: Indice de diversification économique

UNGA: Assemblée générale des Nations Unies

ANNEXE 2

Questionnaire

- 1 Le Plan d'action de Buenos Aires adopté par la CMDT-94 comprenait, au Chapitre III, un Programme spécial en faveur des pays les moins avancés.

Votre pays est-il favorable à l'adoption d'un autre programme analogue en faveur des PMA pour la période 1998-2002? (Veuillez cocher la case appropriée)

28 Oui

0 Non

- 2 Si la réponse est oui, pensez-vous que ce programme: (Veuillez cocher la réponse correspondante)

21 Doit disposer de son propre budget?

7 Doit utiliser une partie du budget global du BDT pour ses activités ordinaires d'assistance technique, comme au cours de la période 1994-1998?

- 3 Si un nouveau programme en faveur des PMA doit être adopté (comme cela est proposé dans la Question 1), devrait-il à votre avis accorder la priorité aux questions suivantes (cocher quatre cases au maximum)?

15 Restructuration du secteur

16 Planification

17 Mise en oeuvre de nouvelles technologies

14 Gestion

24 Développement des ressources humaines

2 Maintenance

14 Développement des télécommunications rurales

16 Gestion du spectre

0 Autres (veuillez préciser)

- 4 Seriez-vous favorable à l'affectation de fonds spéciaux destinés à financer des activités imprévues, comme cela a été fait au cours de la période 1994-1998? (cocher la case correspondante).

22 Oui

4 Non

- 5 Les PMA ont bénéficié de bourses très diverses au cours de la période 1994-1998. Veuillez indiquer les domaines prioritaires dans lesquels ces bourses devraient être octroyées au cours de la période 1998-2002 (cocher 2 cases au maximum)
- 13** Cours individuels de formation professionnelle
 - 24** Formation professionnelle en groupes (ateliers/séminaires)
 - 9** Participation aux travaux de Commissions d'études
 - 14** Participation à des Conférences de l'UIT
- 6 Votre pays a-t-il estimé que les activités entreprises par le BDT en faveur des PMA étaient (cocher la case correspondante):
- 20** Très utiles
 - 6** Assez utiles
 - 2** Peu utiles voire inutiles?

NOTE - Un total de 28 pays ont répondu au questionnaire qui avait été envoyé à 47 pays.

ANNEXE 3
Indicateurs

		1 Indicateurs de base					PMA
		Population		PIB		Lignes téléphoniques principales	
		Total (millions)	Densité (km ²)	Total (milliards de dollars EU)	Par habitant (dollars EU)	Total (milliers)	Pour 100 habitants
		1996	1996	1995	1995	1996	1996
1	Afghanistan	21,41	34	29,0	0,14
2	Angola	11,19	9	9,1	995	52,4	0,47
3	Bangladesh	120,07	834	29,1	243	316,1	0,26
4	Bénin	5,51	49	2,1	387	32,7	0,59
5	Burkina Faso	10,78	39	1,8	170	34,1	0,32
6	Burundi	6,09	219	1,2	195	15,2	0,25
7	Cambodge	10,27	57	2,9	286	7,0	0,07
8	Tchad	6,52	5	1,1	177	6,0	0,09
9	Rép. dém. du Congo	46,81	20	7,5	201	36,0 [95]	0,08
10	Ethiopie	58,51	48	5,4	95	148,7	0,25
11	Guinée	7,52	31	4,5	686	16,2	0,22
12	Haïti	7,34	264	2,7	384	60,0 [95]	0,84
13	Lao (R.d.p.)	4,72	20	1,5	329	26,3	0,56
14	Madagascar	15,35	26	3,2	237	39,4	0,26
15	Malawi	10,11	108	1,5	151	35,5	0,35
16	Mali	11,13	9	2,3	235	21,3	0,19
17	Mozambique	17,80	23	1,5	86	61,2	0,34
18	Myanmar (Union de)	45,92	68	106,5	2 381	178,6	0,39
19	Népal	21,13	149	4,2	193	112,6	0,53
20	Niger	9,47	8	1,9	206	15,4	0,16
21	Rwanda	5,40	205	1,2	155	15,0	0,28
22	Sierra Leone	4,30	59	0,9	209	17,2	0,40
23	Somalie	9,82	16	0,9	101	15,0	0,15
24	Soudan	27,29	11	5,8 [94]	211	99,0	0,36
25	Tanzanie	30,80	33	5,3	177	92,8	0,30
26	Togo	4,20	74	1,2	293	24,1	0,57
27	Ouganda	20,26	86	6,0	315	47,9	0,24
28	Yémen	15,92	84	7,2	476	204,7	1,29
29	Zambie	8,28	11	4,1	437	77,9	0,94
	Population > 4 M	573,89	32	222,8	418	1 837,2	0,32
30	Bhoutan	1,81	39	0,3	534	6,1	0,34
31	Cap-Vert	0,40	98	0,3 [94]	876	25,2	6,37
32	République centrafricaine	3,34	5	1,1	339	8,9	0,27
33	Comores	0,63	339	0,2	466	5,0	0,79
34	Djibouti	0,62	28	0,5	856	8,2	1,32
35	Guinée équatoriale	0,41	15	0,2	397	3,7	0,89
36	Erythrée	3,68	39	0,6	161	18,9	0,51
37	Gambie	1,14	107	0,4	350	21,3	1,87
38	Guinée-Bissau	1,09	30	0,3	240	7,9	0,73
39	Kiribati	0,08	117	-	550	2,0 [95]	2,60
40	Lesotho	2,08	68	1,0	520	17,8 [95]	0,90
41	Libéria	2,82	25	4,5	0,16
42	Maldives	0,26	883	0,3	1 108	16,6	6,30
43	Mauritanie	2,35	2	1,1	469	10,2	0,43
44	Sao Tomé-et-Principe	0,14	140	-	358	2,5 [95]	1,97
45	Samoa-Occidental	0,17	58	0,1 [92]	916	9,1	5,48
46	Iles Salomon	0,39	13	0,4	949	7,2	1,84
47	Tuvalu	0,01	407	-	1 212	0,5	5,04
48	Vanuatu	0,17	12	0,2	1 406	4,5	2,57
	Population < 4 M	21,59	10	7,1	418	180,1	0,84
	PMA	595,49	29	229,9	418	2 017,3	0,34

NOTE - Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables.
Source: UIT, Nations Unies, FMI, Banque mondiale, OCDE.

2 Lignes téléphoniques principales PMA

		Lignes téléphoniques principales			Lignes téléphoniques principales pour 100 habitants		
		(milliers)		TCAC (%)			TCAC (%)
		1990	1996	1990-96	1990	1996	1990-96
1	Afghanistan	36,2	29,0	-3,6	0,24	0,14	-9,1
2	Angola	70,0	52,4	-4,7	0,76	0,47	-7,8
3	Bangladesh	241,8	316,1	4,6	0,22	0,26	2,8
4	Bénin	14,8	32,7	14,1	0,32	0,59	10,9
5	Burkina Faso	16,2	34,1	13,2	0,18	0,32	9,8
6	Burundi	8,0	15,2	11,4	0,14	0,25	9,5
7	Cambodge	5,0	7,0	5,7	0,06	0,07	3,1
8	Tchad	4,0	6,0	6,9	0,07	0,09	4,1
9	Rép. dém. du Congo	34,0	36,0 [95]	1,1	0,09	0,08 [95]	-2,0
10	Ethiopie	125,4	148,7	2,9	0,26	0,25	-0,7
11	Guinée	11,3	16,2	6,2	0,20	0,22	1,6
12	Haïti	45,0	60,0 [95]	5,9	0,69	0,84 [95]	3,9
13	Lao (R.d.p.)	6,9	26,3	24,9	0,16	0,56	22,5
14	Madagascar	31,5	39,4	3,8	0,27	0,26	-0,9
15	Malawi	26,6	35,5	4,9	0,28	0,35	3,6
16	Mali	11,2	21,3	11,4	0,13	0,19	6,4
17	Mozambique	47,4	61,2	4,3	0,34	0,34	0,4
18	Myanmar (Union de)	70,1	178,6	16,9	0,17	0,39	15,1
19	Népal	57,3	112,6	11,9	0,30	0,53	10,2
20	Niger	9,3	15,4	8,8	0,12	0,16	5,2
21	Rwanda	10,4	15,0	6,3	0,15	0,28	11,0
22	Sierra Leone	13,3	17,2	4,4	0,32	0,40	3,8
23	Somalie	15,0	15,0	-	0,17	0,15	-2,0
24	Soudan	62,0	99,0	8,1	0,25	0,36	6,2
25	Tanzanie	73,0	92,8	4,1	0,29	0,30	0,9
26	Togo	10,5	24,1	14,8	0,30	0,57	11,5
27	Ouganda	27,9	47,9	9,4	0,17	0,24	6,0
28	Yémen	124,5	204,7	8,6	1,10	1,29	2,6
29	Zambie	65,1	77,9	3,1	0,80	0,94	2,8
	Population > 4 M	1 273,7	1 837,2	6,3	0,26	0,32	3,6
30	Bhoutan	1,9	6,1	21,7	0,37	0,34	-1,8
31	Cap-Vert	8,2	25,2	20,5	2,42	6,37	17,5
32	République centrafricaine	5,0	8,9	10,2	0,17	0,27	7,7
33	Comores	3,3	5,0	7,3	0,75	0,79	0,7
34	Djibouti	5,7	8,2	6,1	1,10	1,32	3,0
35	Guinée équatoriale	1,3	3,7	18,9	0,37	0,89	15,9
36	Erythrée	...	18,9	0,51	...
37	Gambie	6,2	21,3	23,0	0,67	1,87	18,7
38	Guinée-Bissau	6,0	7,9	4,9	0,62	0,73	2,7
39	Kiribati	1,2	2,0 [95]	11,0	1,67	2,60 [95]	9,3
40	Lesotho	12,4	17,8 [95]	7,6	0,69	0,90 [95]	5,4
41	Libéria	9,4	4,5	-11,5	0,36	0,16	-12,9
42	Maldives	6,2	16,6	17,7	2,89	6,30	13,9
43	Mauritanie	5,9	10,2	9,6	0,29	0,43	6,7
44	Sao Tomé-et-Principe	2,2	2,5 [95]	2,6	1,92	1,97 [95]	0,6
45	Samoa-Occidental	4,1	9,1	14,2	2,56	5,48	13,5
46	Iles Salomon	4,4	7,2	8,7	1,37	1,84	5,1
47	Tuvalu	0,1	0,5	27,0	1,33	5,04	24,9
48	Vanuatu	2,6	4,5	9,5	1,77	2,57	6,4
	Population < 4 M	86,0	180,1	11,0	0,60	0,84	5,8
	PMA	1 359,7	2 017,3	6,6	0,27	0,34	4,0

NOTE - Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables.

Source: UIT.

4 Réseau téléphonique local		Lignes téléphoniques principales				PMA
		Capacité utilisée (%)	Automatiques (%)	Numériques (%)	Résidentielles (%)	
		1996	1996	1996	1996	1996
1	Afghanistan	85,3 [93]	...	- [95]
2	Angola	69,4 [95]	...	-	93,0 [95]	...
3	Bangladesh	81,5	93,0 [95]	22,0 [95]	...	598,2 [95]
4	Bénin	72,9 [95]	100,0	70,0	65,0 [95]	76,0 [95]
5	Burkina Faso	78,3 [95]	99,5 [95]	86,3	...	83,4 [95]
6	Burundi	79,4	100,0	99,0 [95]	56,0	19,0
7	Cambodge	33,9 [95]	100,0	94,0	...	140,0 [95]
8	Tchad	59,4	100,0	100,0	40,2	81,1
9	Rép. dém. du Congo	53,2 [95]	89,3 [95]	56,4 [95]	23,0 [95]	7,0 [95]
10	Ethiopie	78,2	90,0	38,1	62,0	...
11	Guinée	49,1	100,0	79,6	58,0	937,5
12	Haïti	80,0 [95]	100,0	94,0 [95]	65,0 [95]	...
13	Lao (R.d.p.)	88,7 [93]	97,0 [93]	96,0	43,0 [93]	...
14	Madagascar	78,9 [94]	90,0 [93]	0,8	40,4 [94]	...
15	Malawi	50,1	98,0	55,4	43,5	...
16	Mali	75,5 [95]	96,2 [95]	84,0	30,1 [95]	...
17	Mozambique	61,4 [95]	98,0 [95]	97,3	51,0 [95]	43,6 [95]
18	Myanmar (Union de)	80,9	78,5	55,9	72,0	179,0
19	Népal	87,4 [94]	99,3 [94]	99,8	86,0 [94]	200,0 [94]
20	Niger	51,0 [95]	93,4 [95]	57,5	...	80,0 [93]
21	Rwanda	...	100,0	100,0
22	Sierra Leone	73,7 [95]	99,5 [95]	88,0	63,0	10,4
23	Somalie
24	Soudan	82,5	94,6 [94]	50,0	40,0	20,0 [94]
25	Tanzanie	70,4 [95]	88,0 [95]	56,6	49,7 [95]	201,0 [94]
26	Togo	92,1	100,0	100,0	70,0	20,0
27	Ouganda	70,8	95,9	75,2	35,0 [95]	90,0
28	Yémen	77,1 [95]	100,0	95,7	61,5 [95]	...
29	Zambie	60,3	100,0	70,9	48,1	144,0
Population > 4 M		74,3	93,4	60,1	58,9	261,2
30	Bhoutan	73,3 [93]	100,0	78,9	80,0 [93]	67,0 [93]
31	Cap-Vert	78,7	100,0	63,0	83,5	40,3
32	République centrafricaine	84,7 [95]	100,0	97,7	57,0 [94]	...
33	Comores	46,8 [95]	100,0	9,4	78,0 [95]	60,0 [95]
34	Djibouti	80,6	100,0	100,0	63,0	94,0
35	Guinée équatoriale	100,0 [95]	...	- [94]	70,0 [95]	50,0 [95]
36	Erythrée	79,0	98,0	82,0	60,0	1,0
37	Gambie	83,6 [95]	100,0	100,0	66,0 [95]	45,1 [94]
38	Guinée-Bissau	33,3 [95]	100,0	46,0	68,0 [95]	...
39	Kiribati	79,1 [95]	100,0	100,0	49,0 [95]	95,0 [95]
40	Lesotho	76,1 [95]	97,6 [95]	95,3 [95]	40,1 [95]	...
41	Libéria
42	Maldives	79,2 [95]	100,0	100,0	68,3	34,3 [95]
43	Mauritanie	70,5 [95]	94,6 [95]	99,0	42,0 [95]	327,0 [95]
44	Sao Tomé-et-Principe	72,1 [95]	100,0	95,0 [94]	70,0 [95]	76,0 [95]
45	Samoa-Occidental	86,7 [94]	100,0	100,0	80,0 [94]	...
46	Iles Salomon	100,0 [95]	100,0	100,0
47	Tuvalu	42,0 [95]	100,0	100,0	70,0 [95]	...
48	Vanuatu	51,4 [95]	100,0	100,0	...	56,0 [95]
Population < 4 M		72,7	99,2	84,6	64,8	65,3
PMA		74,2	94,0	62,2	59,5	242,4

NOTE - Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables.

Source: UIT.

5 Accès au téléphone		Lignes principales résidentielles					PMA	
		Ménages (milliers)	Total (milliers)	Pour 100 ménages	Lignes principales pour 100 habitants	Total (milliers)	Pour 1 000 habitants	
		1996	1996	1996	1996	1996	1996	
1	Afghanistan	3 400	0,14	
2	Angola	2 180	55,8 [95]	2,7	0,47	
3	Bangladesh	21 500	0,26	3,41	0,03	
4	Bénin	879	18,3 [95]	2,1	0,59	0,27 [95]	0,05	
5	Burkina Faso	1 809	0,32	0,15 [95]	0,01	
6	Burundi	1 242	8,5	0,7	0,25	0,11	0,02	
7	Cambodge	1 687	0,07	0,07 [95]	0,01	
8	Tchad	1 515	2,4	0,2	0,09	0,06	0,01	
9	Rép. dém. du Congo	5 975	8,3 [95]	0,1	0,08 [95]	0,50 [95]	0,01	
10	Ethiopie	14 076	92,2	0,7	0,25	1,55	0,03	
11	Guinée	1 710	9,4	0,5	0,22	0,11	0,01	
12	Haïti	...	39,0 [95]	...	0,84 [95]	0,02 [95]	-	
13	Lao (R.d.p.)	900	3,7 [93]	0,5	0,56	0,09	0,02	
14	Madagascar	2 750	13,6 [94]	0,5	0,26	0,04 [95]	-	
15	Malawi	1 278	15,4	1,2	0,35	0,51	0,05	
16	Mali	1 800	5,2 [95]	0,3	0,19	0,30 [95]	0,03	
17	Mozambique	4 136	30,5 [95]	0,8	0,34	0,12 [94]	0,01	
18	Myanmar (Union de)	9 113	128,6	1,4	0,39	0,98	0,02	
19	Népal	3 373	65,0 [94]	1,8	0,53	0,49 [94]	0,02	
20	Niger	1 572	0,16	0,07 [95]	0,01	
21	Rwanda	1 520	0,28	
22	Sierra Leone	691	10,8	1,6	0,40	0,22	0,05	
23	Somalie	0,15	
24	Soudan	4 539	39,6	0,9	0,36	0,04 [95]	-	
25	Tanzanie	5 631	44,9 [95]	0,8	0,30	0,59 [95]	0,02	
26	Togo	699	16,8	2,4	0,57	0,19	0,05	
27	Ouganda	4 260	13,6 [95]	0,3	0,24	0,80	0,04	
28	Yémen	2 362	115,0 [95]	5,1	1,29	0,11 [93]	0,01	
29	Zambie	1 650	37,5	2,3	0,94	0,45	0,05	
Population > 4 M		102 246	774,3	1,1	0,32	11,23	0,02	
30	Bhoutan	416	3,0 [93]	2,4	0,34	0,02 [94]	0,04	
31	Cap-Vert	70	21,1	30,2	6,37	0,21	0,54	
32	République centrafricaine	563	4,2 [94]	0,8	0,27	0,07 [95]	0,02	
33	Comores	128	3,5 [95]	3,4	0,79	0,05 [95]	0,10	
34	Djibouti	117	5,1	4,4	1,32	0,06	0,10	
35	Guinée équatoriale	...	1,8 [95]	...	0,89	- [95]	0,01	
36	Erythrée	736	11,4	1,5	0,51	0,13	0,04	
37	Gambie	120	12,7 [95]	10,8	1,87	0,23 [95]	0,21	
38	Guinée-Bissau	157	5,0 [95]	3,3	0,73	
39	Kiribati	11	1,0 [95]	9,0	2,60 [95]	0,02 [94]	0,21	
40	Lesotho	400	7,1 [95]	1,8	0,90 [95]	0,15 [95]	0,08	
41	Libéria	0,16	
42	Maldives	35	11,3	32,3	6,30	0,09	0,35	
43	Mauritanie	460	3,9 [95]	0,9	0,43	0,20 [95]	0,09	
44	Sao Tomé-et-Principe	33	1,8 [95]	5,5	1,97 [95]	0,04 [95]	0,35	
45	Samoa-Occidental	30	6,2 [94]	20,8	5,48	0,05 [94]	0,30	
46	Iles Salomon	54	1,84	0,13	0,34	
47	Tuvalu	1	0,4 [95]	25,2	5,04	0,01 [95]	0,70	
48	Vanuatu	32	2,57	0,06 [95]	0,34	
Population < 4 M		3 363	99,4	3,3	0,84	1,53	0,10	
PMA		105 609	873,7	1,2	0,34	12,76	0,02	

NOTE - Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables.
Source: UIT.

6 Lignes principales dans les zones urbaines		Première ville					PMA	
		Lignes principales			Densité téléphonique dans le reste du pays	Densité téléphonique globale		
		Population en % du total	(milliers)	En % du total	Densité téléphonique			
		1996	1996	1996	1996	1996	1996	
1	Afghanistan	7,8 [95]	
2	Angola	18,6 [95]	35,3 [93]	66,2	2,29	0,21	0,52	
3	Bangladesh	5,5 [95]	179,0	56,6	0,26	
4	Bénin	10,8 [95]	19,3 [95]	68,3	3,25	0,18	0,52	
5	Burkina Faso	7,9 [95]	20,0 [95]	66,6	2,42	0,10	0,29	
6	Burundi	4,9	13,4	88,1	4,46	0,03	0,25	
7	Cambodge	9,4 [95]	4,4 [95]	81,6	0,46	0,01	0,05	
8	Tchad	12,7	4,8	80,4	0,58	0,02	0,09	
9	Rép. dém. du Congo	7,9 [95]	19,4 [95]	53,8	0,56	0,04	0,08	
10	Ethiopie	3,6	94,8	63,7	4,55	0,10	0,25	
11	Guinée	16,0	6,2 [95]	57,2	0,52	0,09	0,16	
12	Haïti	14,5 [95]	24,3 [95]	40,5	2,34	0,58	0,84	
13	Lao (R.d.p.)	9,0 [95]	23,7	90,2	0,56	
14	Madagascar	30,8 [95]	19,1 [94]	56,7	0,46	0,16	0,26	
15	Malawi	12,9	16,4	46,2	1,26	0,22	0,35	
16	Mali	7,5 [95]	12,0 [95]	69,9	1,63	0,06	0,17	
17	Mozambique	9,0 [95]	36,8 [95]	61,4	2,35	0,15	0,34	
18	Myanmar (Union de)	7,5	81,6	45,7	2,36	0,23	0,39	
19	Népal	3,4 [95]	51,0 [94]	67,4	6,94	0,12	0,35	
20	Niger	6,4 [95]	10,3	67,2	0,16	
21	Rwanda	2,8 [95]	
22	Sierra Leone	16,2 [95]	14,5 [95]	87,5	1,99	0,06	0,37	
23	Somalie	8,6 [95]	
24	Soudan	13,3 [95]	80,0	80,8	0,36	
25	Tanzanie	6,1 [95]	39,7 [95]	44,0	2,19	0,18	0,30	
26	Togo	20,2	18,5	77,1	2,18	0,16	0,57	
27	Ouganda	4,5	30,9	64,5	3,40	0,09	0,24	
28	Yémen	6,5 [95]	69,8 [95]	37,3	7,12	0,83	1,24	
29	Zambie	18,1	33,6	43,0	2,24	0,66	0,94	
	Population > 4 M	8,1	958,7	56,6	2,11	0,17	0,32	
30	Bhoutan	2,9 [95]	2,5 [93]	65,8	11,94	0,25	0,70	
31	Cap-Vert	21,2 [95]	8,4	33,4	6,37	
32	République centrafricaine	17,1 [95]	7,1 [95]	91,2	1,24	0,02	0,23	
33	Comores	4,8 [95]	2,4 [95]	54,0	10,15	0,44	0,90	
34	Djibouti	61,3 [95]	7,6 [95]	100,0	2,13	-	1,31	
35	Guinée équatoriale	13,0 [95]	1,5 [95]	59,6	2,88	0,29	0,63	
36	Erythrée	12,6	14,7	77,9	3,18	0,13	0,51	
37	Gambie	17,5 [95]	7,2 [95]	37,3	3,67	1,31	1,73	
38	Guinée-Bissau	6,6 [95]	
39	Kiribati	32,1 [95]	1,1 [95]	54,1	4,38	1,75	2,60	
40	Lesotho	8,6 [95]	10,9 [95]	61,5	6,44	0,38	0,90	
41	Libéria	23,7 [95]	
42	Maldives	25,8 [95]	13,3	80,2	6,30	
43	Mauritanie	24,1 [95]	7,6 [95]	81,7	1,37	0,10	0,41	
44	Sao Tomé-et-Principe	33,9 [95]	2,1 [95]	84,1	4,90	0,47	1,97	
45	Samoa-Occidental	21,1 [95]	6,8 [94]	86,5	19,29	0,78	4,62	
46	Iles Salomon	10,4 [95]	4,0 [95]	61,1	10,19	0,75	1,73	
47	Tuvalu	40,6 [93]	1,2 [95]	238,1	5,04	
48	Vanuatu	10,7 [95]	
	Population < 4 M	17,3	98,3	64,5	2,97	0,28	0,96	
	PMA	8,4	1 057,0	57,2	2,17	0,18	0,34	

NOTE - Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables.

Source: UIT.

8 Abonnés au cellulaire		Abonnés au téléphone mobile cellulaire					PMA
		(milliers)		TCAC (%)	Pour 100 habitants	En % du nombre total des abonnés au téléphone	% numérique
		1990	1996	1990-96	1996	1996	1996
1	Afghanistan	-	- [95]	-	-	- [95]	-
2	Angola	-	3,3	-	0,03	5,9	-
3	Bangladesh	-	2,5 [95]	-	-	0,9 [95]	-
4	Bénin	-	2,7	-	0,05	7,6	-
5	Burkina Faso	-	0,2	-	-	0,5	...
6	Burundi	-	0,5	-	0,01	3,3	-
7	Cambodge	-	20,1	-	0,20	74,2	-
8	Tchad	-	-	-	-	-	-
9	Rép. dém. du Congo	-	10,0 [95]	-	0,02	21,7 [95]	-
10	Ethiopie	-	-	-	-	-	-
11	Guinée	-	1,0	-	0,01	5,5	-
12	Haïti	-	-	-	-	-	-
13	Lao (R.d.p.)	-	3,8	-	0,08	12,6	-
14	Madagascar	-	-	-	-	0,1	...
15	Malawi	-	3,7	-	0,04	9,4	100,0
16	Mali	-	1,2	-	0,01	5,3	100,0
17	Mozambique	-	-	-	-	-	-
18	Myanmar (Union de)	-	7,3	-	0,02	3,9	75,0
19	Népal	-	-	-	-	-	-
20	Niger	-	-	-	-	-	-
21	Rwanda	-	-	-	-	-	-
22	Sierra Leone	-	-	-	-	-	-
23	Somalie	-	-	-	-	-	-
24	Soudan	-	2,2	-	0,01	2,2	100,0
25	Tanzanie	-	12,0	-	0,04	11,5	-
26	Togo	-	-	-	-	-	-
27	Ouganda	-	4,0	-	0,02	7,7	100,0
28	Yémen	-	8,8	-	0,06	4,1	-
29	Zambie	-	2,7	-	0,03	3,4	-
Population > 4 M		-	85,9	-	0,02	4,7	0,2
30	Bhoutan	-	-	-	-	-	-
31	Cap-Vert	-	-	-	-	-	-
32	République centrafricaine	-	0,5	-	0,01	5,0	-
33	Comores	-	-	-	-	-	-
34	Djibouti	-	0,1	-	0,02	1,3	-
35	Guinée équatoriale	-	0,1	-	0,01	1,6	...
36	Erythrée	-	-	-	-	-	-
37	Gambia	-	3,1	-	0,27	12,7	-
38	Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-
39	Kiribati	-	-	-	-	-	-
40	Lesotho	-	1,3	-	0,06	6,6	...
41	Libéria	-	-	-	-	-	-
42	Maldives	-	-	-	0,01	0,1	-
43	Mauritanie	-	-	-	-	-	-
44	Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-
45	Samoa-Occidental	-	-	-	-	-	-
46	Iles Salomon	-	0,3	-	0,08	4,4	-
47	Tuvalu	-	- [95]	-	-	- [95]	-
48	Vanuatu	-	0,2	-	0,09	3,3	-
Population < 4 M		-	5,5	-	0,03	3,0	-
PMA		-	91,4	-	0,02	4,5	0,2

NOTE - Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables.
Source: UIT.

13 Personnel des télécommunications PMA

		Personnel des télécommunications			Lignes principales par employé		
		(milliers)		TCAC (%)			TCAC (%)
		1990	1996	1990-96	1990	1996	1990-96
1	Afghanistan	1,6	23
2	Angola	2,1	2,0	-0,7	34	26	-4,0
3	Bangladesh	19,2	19,3 [95]	0,1	13	15 [95]	3,3
4	Bénin	1,3	1,3	0,9	12	25	13,1
5	Burkina Faso	1,1	1,2	1,7	15	28	11,3
6	Burundi	0,5	0,6	2,5	16	26	8,7
7	Cambodge	...	0,7	10	...
8	Tchad	0,4	0,4	-2,1	10	16	9,1
9	Rép. dém. du Congo	...	1,9 [95]	19 [95]	...
10	Ethiopie	5,9	5,5	-1,4	21	27	4,3
11	Guinée	1,2	0,8	-5,1	10	19	11,9
12	Haïti	2,0	2,6 [95]	5,0	22	23 [95]	0,9
13	Lao (R.d.p.)	0,8	0,9	2,4	9	29	22,1
14	Madagascar	3,1	3,3	1,1	10	12	2,6
15	Malawi	1,6	4,5	18,4	16	8	-11,4
16	Mali	1,6	1,4	-2,2	7	16	13,9
17	Mozambique	2,7	2,4	-2,1	17	25	6,6
18	Myanmar (Union de)	6,5	7,2	1,8	11	25	14,8
19	Népal	3,5	3,8	1,2	16	30	10,6
20	Niger	...	1,2	13	...
21	Rwanda	0,6	0,8 [94]	7,6	18	20 [94]	1,9
22	Sierra Leone	0,9	1,0	1,0	15	18	3,3
23	Somalie
24	Soudan	...	2,6	38	...
25	Tanzanie	4,9	4,8	-0,2	15	19	4,3
26	Togo	0,6	0,9	6,1	17	28	8,2
27	Ouganda	2,2	1,3	-7,9	13	36	18,9
28	Yémen	3,1	3,6	2,2	40	57	6,3
29	Zambie	3,7	3,3	-2,3	17	24	5,4
	Population > 4 M	71,0	79,1	0,8	16	22	5,5
30	Bhoutan	...	0,5	12	...
31	Cap-Vert	...	0,4	65	...
32	République centrafricaine	0,4	0,4	1,8	14	23	8,2
33	Comores	0,2	0,1	-7,1	14	34	15,5
34	Djibouti	0,5	0,5	1,4	12	16	4,7
35	Guinée équatoriale	...	0,1	34	...
36	Erythrée	...	0,5	35	...
37	Gambie	0,5	0,8	5,6	11	28	16,4
38	Guinée-Bissau	0,2	0,3	1,8	26	32	3,1
39	Kiribati	0,1	0,1 [95]	1,0	12	20 [95]	9,9
40	Lesotho	0,8	0,8 [95]	0,6	16	22 [95]	6,9
41	Libéria	1,0	9
42	Maldives	0,2	0,4	10,8	26	37	6,2
43	Mauritanie	0,4	0,4	1,8	15	23	7,7
44	Sao Tomé-et-Principe	0,2	0,2 [94]	-5,4	11	15 [94]	8,7
45	Samoa-Occidental	0,2	0,2 [94]	-3,1	21	45 [94]	21,1
46	Iles Salomon	0,3	0,3	0,5	17	27	8,1
47	Tuvalu	-	0,1 [95]	19,7	5	9 [95]	11,3
48	Vanuatu	...	0,2	26	...
	Population < 4 M	5,0	6,2	1,9	14	28	11,9
	PMA	76,0	85,3	0,8	16	23	6,0

NOTE - Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables.

Source: UIT.

14 Recettes des télécommunications PMA

		Recettes des télécommunications					
		Total (en millions de dollars EU)	TCAC (dollars EU)	Par habitant (dollars EU)	Par ligne principale (dollars EU)	Par employé (dollars EU)	En % du PIB
		1996	1990-96	1996	1996	1996	1995
1	Afghanistan
2	Angola	[94] 203,4	30,7	19,1	3 698	91 871	...
3	Bangladesh	200,4	6,9	1,7	634	...	0,8
4	Bénin	36,2	6,7	6,6	1 107	27 257	1,6
5	Burkina Faso	41,8	2,8	3,9	1 229	34 189	2,1
6	Burundi	16,4	8,4	2,7	1 079	28 535	1,7
7	Cambodge	205,8	...	20,0	29 511	294 813	0,8
8	Tchad	7,6	-11,9	1,2	1 264	20 508	0,9
9	Rép. dém. du Congo
10	Ethiopie	78,0	1,0	1,3	524	14 272	1,3
11	Guinée	25,2	-0,9	3,4	1 555	29 787	0,4
12	Haïti	[95] 78,1	...	10,9	1 301	30 028	2,8
13	Lao (R.d.p.)	18,6	45,8	3,9	709	20 862	0,9
14	Madagascar	39,9	7,8	2,6	1 012	12 137	0,9
15	Malawi	[95] 13,3	-16,3	1,4	386	3 316	0,9
16	Mali	56,3	7,8	5,1	2 646	41 515	1,9
17	Mozambique	58,0	3,9	3,3	948	23 998	4,2
18	Myanmar (Union de)	320,1	31,9	7,0	1 792	44 433	0,2
19	Népal	37,9	8,1	1,8	337	10 094	0,9
20	Niger	17,5	-4,8	1,8	1 138	14 544	1,0
21	Rwanda	[93] 12,2	-17,9	1,6	1 016	18 763	0,8 [93]
22	Sierra Leone	15,4	29,6	3,6	896	15 899	1,9
23	Somalie
24	Soudan	21,9	...	0,8	221	8 297	0,3 [94]
25	Tanzanie	71,9	4,4	2,3	775	14 985	1,3
26	Togo	38,9	7,0	9,3	1 618	45 248	2,6
27	Ouganda	43,4	7,0	2,1	905	32 192	0,8
28	Yémen	149,9	21,0	9,4	732	42 057	1,5
29	Zambie	108,6	1,9	13,1	1 393	33 303	2,5
Population > 4 M		1 916,5	9,8	3,9	1 092	29 838	0,7
30	Bhoutan	3,3	...	1,8	548	6 715	1,0
31	Cap-Vert	24,5	11,7	61,8	970	62 889	7,2 [94]
32	République centrafricaine	17,3	10,3	5,2	1 933	43 803	1,3
33	Comores	7,3	21,9	11,5	1 463	49 217	1,9
34	Djibouti	20,6	-0,1	33,4	2 526	40 056	4,2
35	Guinée équatoriale	5,6	...	13,8	1 540	51 809	...
36	Erythrée	17,4	...	4,7	922	32 670	2,3
37	Gambie	16,7	6,1	14,6	781	21 942	4,8
38	Guinée-Bissau	11,5	8,8	10,5	1 447	45 866	4,5
39	Kiribati	[95] 3,2	8,3	41,1	1 584	31 140	7,5
40	Lesotho	[95] 13,2	-1,3	6,7	742	16 576	1,3
41	Libéria
42	Maldives	26,8	...	102,1	1 621	60 332	6,9
43	Mauritanie	27,4	8,5	11,7	2 689	61 949	2,3
44	Sao Tomé-et-Principe	[95] 2,4	...	19,1	971	...	5,3
45	Samoa-Occidental	[94] 6,7	6,3	39,8	862	38 654	...
46	Iles Salomon	14,3	19,0	36,5	1 981	53 107	3,9
47	Tuvalu	[95] 0,5	19,9	51,9	1 029	9 602	...
48	Vanuatu
Population < 4 M		218,8	7,2	11,8	1 289	36 816	2,9
PMA		2 135,3	9,5	4,1	1 109	30 485	0,7

NOTE - Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables.

Source: UIT.

15 Investissements dans les télécommunications PMA

		Investissements dans les télécommunications				
		Total (millions de dollars EU)	Par habitant (dollars EU)	Par ligne principale (dollars EU)	En % des recettes	En % de la FBCF
		1996	1996	1996	1996	1995
1	Afghanistan
2	Angola
3	Bangladesh	[95] 110,7	0,9	386	50,0	2,3
4	Bénin	[95] 17,3	3,2	613	52,4	4,5
5	Burkina Faso	[95] 11,9	1,1	396	32,0	3,9
6	Burundi	3,4	0,6	223	20,7	2,1
7	Cambodge
8	Tchad	13,7	2,1	2 279	180,3	7,5 [93]
9	Rép. dém. du Congo
10	Ethiopie	[95] 7,6	0,1	54	10,5	0,9
11	Guinée	40,0	5,3	2 466	158,6	4,6
12	Haïti
13	Lao (R.d.p.)	18,8	4,0	715	100,9	...
14	Madagascar	[95] 17,8	1,3	546	58,8	5,1
15	Malawi
16	Mali	[95] 17,9	1,8	1 045	42,0	3,0
17	Mozambique	[95] 22,2	1,3	370	35,4	2,4
18	Myanmar (Union de)	368,1	8,0	2 061	115,0	2,0
19	Népal	[94] 11,0	0,5	146	30,0	1,3 [94]
20	Niger	[95] 2,5	0,3	179	12,7	0,8 [93]
21	Rwanda
22	Sierra Leone	8,7	2,0	504	56,2	10,9
23	Somalie
24	Soudan	18,0	0,7	182	82,4	...
25	Tanzanie	[95] 5,0	0,2	55	7,1	0,5
26	Togo	10,3	2,4	427	26,4	1,1
27	Ouganda	29,1	1,4	607	67,0	2,3
28	Yémen	[95] 40,5	2,7	217	36,3	2,0
29	Zambie	[95] 10,6	1,1	138	10,4	3,2
Population > 4 M		784,9	1,8	534	58,3	2,2
30	Bhoutan
31	Cap-Vert	14,3	36,1	567	58,5	3,6 [93]
32	République centrafricaine	[95] 1,2	0,4	151	8,0	0,7
33	Comores	[95] 1,6	3,2	351	34,8	4,3 [93]
34	Djibouti	2,2	3,5	265	10,5	7,1
35	Guinée équatoriale
36	Erythrée	12,8	3,5	675	73,2	...
37	Gambie	[94] 3,4	3,2	187	18,5	5,0 [94]
38	Guinée-Bissau
39	Kiribati	[95] 0,1	0,9	37	2,3	...
40	Lesotho	[95] 5,8	2,9	328	44,2	0,6
41	Libéria
42	Maldives	16,7	63,3	1 005	62,0	...
43	Mauritanie	[95] 12,4	5,4	1 340	49,7	6,9 [94]
44	Sao Tomé-et-Principe	[94] 0,4	3,4	172	10,8	1,7 [94]
45	Samoa-Occidental
46	Iles Salomon	2,6	6,8	368	18,5	...
47	Tuvalu	[94] 0,2	24,6	489	55,0	...
48	Vanuatu
Population < 4 M		73,7	5,0	531	39,4	2,2
PMA		858,6	1,9	533	56,0	2,2

NOTE - Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables.

Source: UIT.